

RÉSUMÉ DU PROJET ABC COMMUNE DE ROMILLÉ



LE CONTEXTE

à 20 km au nord-ouest de
Rennes,
zone péri-urbaine,
2 889 hectares.
Rennes Métropole,
département d'Ille-et-Vilaine.

- Un territoire fortement structuré par un réseau de chemins creux, des haies bocagères (205 km) encore très denses par endroits,
- Chevelu de petits ruisseaux en lien avec sa position en tête de bassins versants de deux affluents de la Vilaine.
- Agriculture = 74% du territoire communal
dont agriculture biologique = 10 % de la surface agricole utile.

Aujourd'hui, le bocage et les chemins creux, sont soumis à une évolution hétérogène et à une érosion diffuse en lien avec l'agrandissement des structures agricoles et la perte des usages traditionnels, et ce malgré le classement des haies dans le cadre du PLUI.

Les petits cours d'eau vont de pair en fond de vallée avec des prairies humides.

L'amélioration de la fonctionnalité de la trame bleue constitue un enjeu important en particulier avec le SAGE Vilaine où la reconquête et la préservation de la qualité des eaux sont une nécessité.

LES ENJEUX

Par ailleurs, des zones naturelles résiduelles d'importance non négligeable subsistent également dans la partie urbanisée du territoire communal.

Lors de l'élaboration du SCOT du Pays de Rennes et du PLUI de Rennes Métropole, 9 sites d'intérêt écologique majeur ont été identifiés sur le territoire communal, ainsi que les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue (TVB), constitués d'habitat naturels plus ordinaires. Quelques espèces rares ou patrimoniales (8) ont également été localisées.

PLUI SCOT SAGE

Ces documents de planification ont déterminé les limites du développement de la commune pour les 10 ans à venir, les éléments de la TVB à renforcer et, identifié les milieux à préserver par des zonages inconstructibles (zones humides) ou des trames protectrices (espaces boisés classés ou espaces d'intérêt écologique). Tout en maintenant une tache urbaine relativement modeste (5,5% du territoire communal), la commune devra participer à la croissance métropolitaine portant sa population de 4 000 à 5 000 habitants dans les prochaines années (+25% d'habitants).

Le travail mené pour répondre à l'appel à projet de l'ABC, en associant les services, les élus, les acteurs de la commune, a permis de formaliser les engagements de la nouvelle municipalité pour conduire la commune vers la transition écologique et un développement durable et responsable.

A ce titre, cet appel à projet est reçu comme un véritable levier pour initier cet engagement dès 2021, relancer la dynamique d'actions en faveur de la préservation de l'environnement en sommeil depuis quelques années, mettre en place parallèlement des actions de connaissance et d'éducation à l'environnement, essentiels en termes de compréhension des enjeux, d'évolutions des comportements et de mise en capacité de chacun au quotidien (élus, services, habitants, acteurs économiques, usagers, ...), à être acteur de cette transition.

Ce travail s'inscrit aussi dans le cadre du constat d'un déficit de données naturalistes à l'échelle de la Métropole, même si par ailleurs celle-ci est très engagée dans le développement durable sur les champs de l'alimentation en lien avec la qualité de l'eau, de la rénovation thermique des constructions ou de la réduction de la part modale de la voiture, par exemple.

ABC : Atlas de le Biodiversité Communale

Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Soutien financier de l'Office National de la Biodiversité, établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

SCOT Le Schéma de COhérence Territoriale est un document déterminé, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la commune de Romillé dépend du PLUI de Rennes Métropole en vigueur depuis février 2020 et jusqu'à 2035

SAGE Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

UNE AMBITION

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE DANS UNE PERSPECTIVE PLUS LARGE DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION MÉTROPOLITAINE.

A ce titre, notre projet est porté par la présidente de Rennes Métropole en tant que projet pilote destiné à fournir une expérience susceptible de servir de référence à un futur réseau de communes périurbaines souhaitant s'impliquer dans une démarche structurée de connaissance, de préservation et de développement de la biodiversité. La commune sera accompagnée par le service SIG de Rennes Métropole pour la restitution et la mise à disposition publique des données. L'acquisition de connaissance portera sur les écosystèmes représentatifs de la commune jusqu'ici insuffisamment étudiés (chemins creux, bocage, mares, zone urbaine) et sur les connexions écologiques de la TVB à renforcer. Le choix des taxons à inventorier a tenu compte des études et données déjà existantes, des écosystèmes et des groupes potentiellement présents sur la commune.

RAPPROCHER, RECONNECTER LES HABITANTS AVEC LA « NATURE »

Accompagner les habitants pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, faciliter l'enracinement des nouveaux habitants dans leur territoire grâce à des projets concrets autour de la biodiversité en particulier. Dès 2021, des actions de sensibilisation, des démarches participatives tant dans la conception de projets que dans le repérage et la connaissance de la biodiversité communale, seront mises en place sur la commune. Ces actions pourront être aussi bien portées par les associations de protection de l'environnement partenaires de l'ABC que par les acteurs locaux : associations communales, services en charge des activités extrascolaires, établissements scolaires, services techniques municipaux, Un recrutement d'un(e) volontaire en service civique sera lancé en 2021 et renouvelé en 2022 afin d'appuyer les services communaux dans la gouvernance, la communication, l'animation, l'appropriation de l'ABC auprès de tous les acteurs de la commune.

INTÉGRER PLEINEMENT LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS LA POLITIQUE COMMUNALE

La réalisation de l'atlas doit permettre d'évaluer les actions et politiques menées (dont le plan de gestion différencié et la réhabilitation d'un ruisseau périurbain) et de les adapter si nécessaire afin qu'elles assurent pleinement leurs objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Au delà, l'objectif est de construire une démarche cohérente visant à préserver et valoriser l'infrastructure écologique de la commune. Ainsi, l'ABC prendra tout son sens, par les éléments de connaissance et de hiérarchisation des enjeux qu'il apportera, pour intégrer les enjeux de biodiversité dans l'élaboration d'un futur schéma directeur des chemins creux, qui déterminera le niveau et les modes d'interventions souhaitables afin de laisser la biodiversité s'y développer. Il permettra également de relancer l'élaboration du schéma bocager, en suspens, afin de rénover et préserver la fonctionnalité écologique du bocage au de-là des outils de préservation du PLUI, tout en intégrant la question de la valorisation durable du bois.

HAIES, TALUS, TRAME VERTE
QUALITÉ DE L'EAU, TRAME BLEUE
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Tant pour le bocage que pour les chemins creux, l'ABC s'intéressera à l'ensemble de l'écosystème constitué par ces infrastructures (haies, talus, bordures d'espaces cultivés, ...), afin qu'elles puissent pleinement jouer leurs rôles dans l'amélioration de la qualité de l'eau et le développement des continuités écologiques, notamment entre les deux bassins versants. Les services écosystémiques rendus par les auxiliaires des cultures que recèlent ces milieux, ainsi que les pratiques les favorisant seront mis en valeur pour accompagner les agriculteurs vers la nécessaire transition écologique.

BIODIVERSITÉ EN VILLE
PERMEABILITÉ ÉCOLOGIQUE AVEC
L'ESPACE RURAL

Dans l'espace urbanisé, tout en poursuivant les actions déjà menées, l'objectif est de structurer, conforter et rendre plus fonctionnelle la trame verte et bleue urbaine, pour à la fois renforcer la biodiversité en ville et maintenir une perméabilité écologique avec l'espace rural mais aussi, améliorer le cadre de vie des habitants et offrir un environnement plus sain, lutter contre les effets du réchauffement climatique, réduire l'imperméabilisation des sols, ... L'ABC devrait permettre de mieux connaître ce patrimoine naturel partiellement artificialisé et d'en identifier les enjeux, afin de guider nos choix dans les aménagements, les formes urbaines, les extensions ou les projets de rénovation à venir.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE